



Groupement de Gendarmerie du Var

L'apiculture est un secteur important de l'économie agricole. Elle fait l'objet d'une recrudescence de vols et dégradations ces dernières années sur le plan national, le département du Var n'est pas épargné.

Afin de limiter les risques d'actes de malveillance, vous pouvez tenir compte des recommandations suivantes :

Précautions organisationnelles

- Ne disposez pas les ruches en bordure d'une route mais plutôt à l'abri des regards.
- Faites en sorte que vos ruches ne soient pas toutes placées au même endroit et qu'une habitation se trouve sur leur cheminement (ou à proximité).
- Assurez-vous que vos ruches fassent l'objet d'un contrôle régulier afin d'identifier au mieux les créneaux en cas de vols ou dégradations.

Précautions techniques

- Effectuez un marquage de chaque rucher permettant d'identifier facilement son propriétaire.
- Prenez chaque rucher en photo afin de faciliter le travail d'investigations des enquêteurs en cas de vol.
- Disposez un appareil photographique / caméra à déclenchement automatique de type « caméra de chasse » sur le terrain.
- Installez un traceur GPS pour ruche.

Précautions humaines

- Soyez discret sur les réseaux sociaux. Évitez de donner des précisions sur l'implantation de vos ruches dans vos commentaires et évitez les photographies en plan large.
- Signalez aux forces de l'ordre immédiatement tout comportement suspect en composant le 17.